

Commissions « chemins communaux »

Réunion du mardi 13 octobre 2020, salle de la mairie

Compte-rendu

Personnes présentes : Luc Villaret, Olivia Delanoë, Odette Saléry, Adrienne Lautric, François Gaucher, Chantal le Dain, Jean-Claude Saléry – Excusés : Pierre Gazin, Joëlle Foret da Silva

Compte-rendu : Olivia Delanoë

Comme annoncé sur le site Framavox des habitants de Saint-Roman, le conseil municipal du 24 septembre 2020 a décidé la mise en place d'une nouvelle commission, commission sur les CHEMINS COMMUNAUX (animée par Luc Villaret et Olivia Delanoë). Lors de cette première réunion de la commission il s'agissait en particulier de rappeler la réglementation applicable, de discuter des enjeux liés à leur entretien, et de voir ensemble ce qui pourrait être fait.

Compte-rendu de la réunion :

Luc commence par expliquer la distinction entre chemins communaux et chemins ruraux :

- **Les chemins communaux** sont des propriétés publiques de la commune. Sur la commune cela concerne environ 18 km de chemins. Ce sont des chemins goudronnés. La mairie est responsable de leur bon fonctionnement et en assure l'entretien, notamment l'obligation de débroussaillage de 10 m de part et d'autre, le bon état de la chaussée et des buses pour le passage de l'eau ...
- **Les chemins ruraux** sont des propriétés privées de la commune. Ils sont très nombreux sur la commune. Ils ne sont pas goudronnés et ils sont souvent étroits. Personne ne peut annexer ces chemins. La mairie n'est pas obligée de les entretenir. Cependant précise Luc Villaret, si la mairie ne met pas un panneau interdisant la circulation et qu'il arrive un accident, il en va de sa responsabilité. En réponse à la question posée par Adrienne sur les possibilités de mettre un panneau du type « à vos risques et périls », la réponse est qu'il ne semble pas possible que la commune se décharge de sa responsabilité en mettant un tel panneau.

Certains chemins ruraux sont entretenus : notamment ceux de petite randonnée (la communauté de communes qui en a la charge a confié leur entretien à une association), ceux entretenus par les habitants riverains de chemins, et ceux entretenus par les associations François souligne qu'il existe de nombreux chemins entretenus et maintenus ouverts par l'association de chasse de Saint Roman de Codières à titre gratuit et bénévole, et que les chasseurs sont donc intéressés par les chemins ruraux.

S'en suit une discussion des enjeux liés aux chemins ruraux :

- **La question du partage des chemins ruraux** : Luc souligne que ce domaine privé de la commune devrait pourvoir être utilisé par tout le monde. Il faut veiller à un bon partage de cet espace, et en particulier :

- Rappeler aux riverains l'interdiction de construire sur ces chemins,
- Rappeler l'interdiction de ces chemins aux véhicules motorisés,
- Nécessité de consulter les propriétaires riverains des chemins ruraux et d'avoir leur accord si une association a pour objectif d'entretenir des chemins ruraux sur la commune. Importance d'arriver à un consensus pour l'entretien des chemins.

François souligne à ce propos le problème que pose la traversée des hameaux situés sur un itinéraire de chemin rural ; si un entretien est prévu, il devrait être négocié au cas par cas dans chaque hameau. Luc mentionne les problèmes de propriété rencontrés lors de l'entretien des chemins par l'association « Anambule ».

- **Des chemins ruraux aux fonctions variées, sans oublier leur fonction hydraulique** : les chemins ruraux avaient et, pour certains, ont toujours, des fonctions variées : drailles, liaisons dans un hameau, entre hameaux et entre villages Au-delà des liaisons qu'ils permettent, Olivia souligne l'importance des chemins ruraux pour canaliser et évacuer les eaux de ruissellement au niveau des hameaux. Leur manque d'entretien peut entraîner au moment des fortes pluies des épisodes cévenols des inondations au niveau des habitations. Il est important de prendre en considération cette problématique lorsqu'on parle d'entretien des chemins ruraux.
- Olivia souligne qu'il pourrait être intéressant de faire une cartographie des chemins ruraux et des hameaux que nous afficherions à la mairie. Chantal fait part de son inquiétude des conséquences sur le tourisme d'une cartographie des chemins. Olivia répond qu'en premier lieu cela serait destiné aux habitants et vacanciers, et qu'au-delà c'est important de nos jours de partager les espaces de nature avec tout le respect des lieux. Luc cite Saint Martial où une démarche intéressante de cartographie des chemins a été faite dans le passé à l'initiative des services de l'état au profit de la commune ; les services de l'Etat n'assurent cependant plus ce type de mission.

Pour finir la réunion, il est convenu que :

- La mairie est favorable à la réouverture des chemins ruraux et sera là pour aider,
- L'entretien des chemins ruraux devra se faire avec l'accord des propriétaires riverains,
- La mairie incite les personnes intéressées à monter une association pour l'entretien des chemins ruraux. Cette association pourra être aidée par la mairie : subvention, matériel (débroussailleuse ...). Cette association devra avoir une assurance adaptée à ce type de travaux,
- Les règles d'usage de ces chemins devront être clairement précisées.

Il est donc proposé aux personnes intéressées par la création d'une association de contacter Olivia à la mairie en lui envoyant un email (olivia.delanoe@gmail.com). En fonction des retours une prochaine réunion de la commissions « chemins ruraux » pourra être organisée.